



Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

CONGES BTP – CAISSE DE LA REUNION

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
1 rue du Pont – 97400 Saint-Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 octobre 2022



CONGES BTP – CAISSE DE LA REUNION

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 1 rue du Pont – 97400 Saint-Denis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 octobre 2022

Aux Membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CONGES BTP – CAISSE DE LA REUNION relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1 Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe, qui précise que le Conseil d'administration de l'association a décidé d'accorder aux adhérents une ristourne sur cotisations d'un montant de 4 740 K€.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 13 avril 2023

Le Commissaire aux comptes



SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Frédéric ANDRE

ACTIF

BILAN AU 31 OCTOBRE 2022					
ACTIF		31/10/22			31/10/21
		Brut	Amorts. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Logiciels	748 316	732 813	15 503	34 167
	Immobilisations incorporelles en cours	284 505	-	284 505	126 837
	Immobilisations corporelles				
	Constructions et agencements	493 815	434 414	59 401	70 053
	Autres immobilisations corporelles	196 815	150 336	45 881	61 312
	Immobilisations corporelles en cours			-	-
	Immobilisations financières				
	Participations SCI	473 855	-	473 855	473 855
	Prêt SCI Centre du Bâtiment	8 589	-	8 589	43 138
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE		2 205 297	1 317 563	887 733	809 362
ACTIF CIRCULANT	Créances				
	Créances sur adhérents	19 072 198	493 111	18 579 087	15 743 514
	Autres créances	13 952 618	-	13 952 618	14 084 078
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement et DAT	50 724 034	372 686	50 351 349	26 996 158
Disponibilités	43 478 284	-	43 478 284	60 104 308	
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT		127 227 134	865 796	126 361 338	116 928 058
	Charges constatées d'avance	39 275	-	39 275	18 748
TOTAL III - COMPTES DE REGULARISATION		39 275	-	39 275	18 748
TOTAL GENERAL (I + II + III)		129 471 706	2 183 360	127 288 346	117 756 168

PASSIF

BILAN AU 31 OCTOBRE 2022			
PASSIF		31/10/22	31/10/21
CAPITAUX PROPRES	Réserves		
	Réserve légale	100 616	100 616
	Réserve statutaire	2 926 008	2 926 008
	Réserve facultative	21 255 758	16 937 853
	Résultat de l'exercice	- 1 218 979	4 317 906
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES		23 063 403	24 282 382
	Provisions pour risques et charges	35 486 346	35 469 488
TOTAL II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		35 486 346	35 469 488
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	211	1 975
	Dettes fournisseurs	256 622	142 501
	Dettes sur adhérents	4 932 993	230 531
	Dettes sur bénéficiaires d'indemnités	54 254 125	49 505 491
	Dettes sociales et fiscales	1 629 863	2 376 823
	Autres dettes	1 775 653	965 655
	TOTAL III - DETTES	62 849 468	53 222 977
	Produits constatés d'avance	5 889 129	4 781 321
TOTAL IV - COMPTES DE REGULARISATION		5 889 129	4 781 321
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		127 288 346	117 756 168

COMPTE DE RESULTAT

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



COMPTE DE RESULTAT		31/10/22	31/10/21
RESULTAT TECHNIQUE	Produits techniques	85 630 913	82 227 613
	Majorations et Pénalités	465 593	428 856
	Ristourne accordée aux adhérents	-4 740 087	
	Produits techniques	81 356 419	82 656 469
	Charges techniques et indemnités	49 983 637	45 801 548
	Pertes sur majorations et pénalités	18 563	17 074
	Dotations aux provisions sur créances adhérents	3 768 152	3 157 443
	Dotations aux provisions majorations et pénalités	323 632	274 759
	dotation provision pour congés restant à payer	25 269 036	26 945 775
	Créances irrécouvrables sur adhérents (RJ , LJ)	827 485	648 919
	Charges techniques	80 190 504	76 845 518
	Résultat technique sur exercice en cours	1 165 916	5 810 951
	Reprises de provisions sur créances adhérents	2 660 344	2 664 574
	Majorations et pénalités	327 135	196 823
	Reprises provision sur congés a payer	25 297 027	21 351 020
	Reprise provision sur majorations	220 285	213 976
	produits sur exercices antérieurs	26 588	29 246
produits techniques sur exercices antérieurs	28 531 378	24 455 639	
Congés et charges sociales sur exercices antérieurs	26 611 144	22 510 337	
Pertes sur cotisations et accessoires exercices antérieurs	2 179 841	2 256 228	
Charges techniques sur exercices antérieurs	28 784 953	24 766 565	
résultat technique sur exercices antérieurs	-283 574	-310 926	
Total résultat technique	912 341	5 500 025	
Résultat de la gestion administrative		31/10/22	31/10/21
GESTION ADMINISTRATIVE	Produits de la gestion administrative		
	Produits de la gestion administrative		
	Achats & charges externes	503 551	456 781
	Impôts, taxes et versements assimilés	16 005	13 397
	Salaires et traitements	917 019	829 712
	Charges sociales	414 166	386 689
	Dotations aux amortissements	60 102	67 882
	Dotations aux provisions	43 530	28 139
	Charges de la gestion administrative	1 954 373	1 782 601
	Résultat de la gestion administrative	-1 954 373	-1 782 601
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 042 032	3 717 424
Résultat financier		31/10/22	31/10/21
RESULTAT FINANCIER	Produits nets des placements	392 056	654 550
	Autres produits financiers		
	Reprise provision sur autres produits financiers		
	Total des produits financiers	392 056	654 550
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	117 155	
	Dot aux provision sur autres produits financiers	370 364	2 322
Total des charges financières	487 519	2 322	
Résultat financier	-95 463	652 228	
RESULTAT COURANT		-1 137 495	4 369 652
Résultat Exceptionnel		31/10/22	31/10/21
RLTT EXCEPTIONNEL	Sur opérations de gestion	0	414
	Sur opérations en capital		7 300
	Reprise de provision		
	Total des produits exceptionnels	0	7 714
	Sur opérations de gestion	12 074	
	Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total des charges exceptionnelles	12 074		
Résultat exceptionnel	-12 074	7 714	
Impôts sur produits financiers		-69 410	-59 460
Total des produits		110 279 853	107 774 372
Total des charges		111 498 833	103 456 466
RESULTAT DE L'EXERCICE		-1 218 979	4 317 906

ANNEXE

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



CONGÉS BTP – Caisse de la Réunion

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la Caisse de congés Payés du Bâtiment de la Réunion, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Les comptes annuels de CONGÉS BTP – Caisse de la Réunion, présentés en euros, se composent d'un bilan dont le total s'élève au 31 octobre 2022 à 127 288 346,00 € et d'un compte de résultat présenté sous forme de liste qui dégage un résultat déficitaire de 1 218 979,18 €.

L'exercice couvre une période de douze mois allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

NOTES GENERALES

Note 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur cet exercice, le conseil a décidé d'accorder une ristourne aux adhérents pour un montant global de 4 740 087 euros.

Note 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau des Caisses de Congés Payés du Bâtiment et des Travaux Publics et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements CRC ANC 2018-06).

2.1 Notion d'exercice comptable.

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de douze mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- exercices « clos » (c'est-à-dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- exercice « bilan » (c'est-à-dire exercice en liquidation) ;
- exercice « en cours » (c'est-à-dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en deux parties ;

- le résultat des exercices « clos » (c'est-à-dire le reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- le résultat de l'exercice en cours, qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

2.2 Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend deux parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

2.3 Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire suivant une durée de vie économique prévue.

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Plan d'amortissement

Nature d'immobilisation	Durée d'utilité	Taux d'amortissement
Logiciel généraliste		33 %
Logiciel spécifique	4 ans	25 %

2.3.2 Immobilisations corporelles

Plan d'amortissement

Nature d'immobilisation	Durée d'utilité	Taux d'amortissement
Constructions	20 ans	5 %
Agencement immobilier	10 ans	10 %
Agencement mobilier	5 ans	20 %
Matériel de transport	4 ans	25 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	4 ans	25 %

2.3.3 Immobilisations en cours

Les Immobilisations en cours correspondent à des développements informatiques de la société ATLANTE non finalisés au 31 octobre 2022.

Ils se montent à 284 505,15 euros et concernent les projets suivants :

Avances et acompte sur immobilisations incorporelles	Montant
ATLANTE : ossature	17 088,76
ATLANTE : DSN	17 088,76
ATLANTE : acteurs	17 278,62
ATLANTE : portail SI	17 278,62
ATLANTE : Paramétrages	11 772,26
ATLANTE : Conges phase 1	23 164,76
ATLANTE : Conges phase 2	23 164,76
ATLANTE : adhérents phase 1	22 974,88
ATLANTE : adhérents phase 2	22 974,88
ATLANTE : extranet/appli mobile	11 392,50
ATLANTE : Comptabilité	19 367,26

ATLANTE : DSN	71 275,46
ATLANTE : contentieux phase 1	9 683,63
Total	284 505,15

2.3.4 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée du coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

En application des dispositions du plan comptable applicable aux Caisses des congés du BTP, les cotisations non réglées dans le délai de quatre mois ne font pas l'objet d'une provision, mais sont portées au passif du bilan au compte 487200 « Cotisations émises sans engagement de congés » (comptes de régularisation).

2.5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

2.5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».

En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

2.5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés à leur coût d'achat (hors frais accessoires).

La caisse procède, en date du 31 octobre, à une opération de vente – rachat sur l'ensemble du portefeuille disponible afin de constater dans le résultat de l'exercice les produits financiers générés par ces valeurs (certaines valeurs mobilières étant à terme fixe, cette opération ne peut être effectuée).

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

2.6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain(e). Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par la caisse, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

2.7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations, ...

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS

	31/10/2021	Acquisitions	Cessions	31/10/2022
Logiciels	748 316,39			748 316,39
Total immos incorporelles	748 316,39			748 316,39
Constructions	81 804,14			81 804,14
Agencements installations	414 359,83	8 159,20	10 508,26	412 010,77
Total constructions et agencements	496 163,97	8 159,20	10 508,26	493 814,91
Matériel de transport	56 790,00			56 790,00
Mobilier et matériel de bureau	82 029,06	767,55	844,67	81 951,94
Matériel informatique	51 047,11	6 427,49		57 474,60
Total autres immos corporelles	189 866,17	7 195,04	844,67	196 216,54
Total Général	1 434 346,35	15 354,24	11 352,93	1 438 347,84

AMORTISSEMENTS

	31/10/2021	Dotations	Reprises	31/10/2022
Logiciels	714 149,37	18 663,69		732 813,06
Total immos incorporelles	714 149,37	18 663,69		732 813,06
Constructions	53 172,73	4 090,21		57 262,94
Agencements installations	372 938,09	14 721,64	10 508,26	377 151,47
Total constructions et agencements	426 110,82	18 811,85	10 508,26	434 414,41
Matériel de transport	23 930,21	13 448,01		37 378,22
Mobilier et matériel de bureau	76 740,11	1 836,80	844,67	77 732,24
Matériel informatique	27 883,66	7 341,64		35 225,30
Total autres immos corporelles	128 553,98	22 626,45	844,67	150 335,76
Total Général	1 268 814,17	60 101,99	11 352,93	1 317 563,23

Note 2 TITRES DE PARTICIPATION

En €	31/10/21	augmentations	diminutions	31/10/22
S.C.I. Centre du bâtiment	473 855			473 855
Total participations	473 855	-	-	473 855

SCI Centre du bâtiment : La Caisse de congés payés de la Réunion détient 95,90% des parts de cette SCI propriétaire de l'immeuble abritant les locaux de la Caisse à Saint-Denis et dont l'activité consiste à en assurer l'entretien.

Note 3 PRETS

En €	31/10/21	augmentations	diminutions	31/10/22
S.C.I. Centre du bâtiment	43 138		34 550	8 589
Total prêts	43 138	-	34 550	8 589

Ces prêts correspondent aux avances effectuées lors de la construction (en 1976 pour la SCI centre) et lors de l'entretien de ces immeubles. Ils s'amortissent par imputation du loyer annuel.

Note 4 ADHERENTS

Données en €

LIBELLES	31/10/22	31/10/21
Adhérents, cotisations congés	11 306 302	9 153 837
Adhérents, cotisations congés à recevoir	7 765 896	6 979 440
Créances sur adhérents	19 072 198	16 133 277
- Dépréciation des adhérents (principal)	5 889 129	4 781 321
- Dépréciation des adhérents (accessoires)	493 111	389 764

Comptes annulés annexés au rapport du commissaire aux comptes

Note 5 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

En €	Brut	Provisions	Net	dont à moins d'un an
Adhérents - cotisations et accessoires émis	11 306 302	493 111	10 813 191	11 306 302
Adhérents - cotisations non émises	7 765 896		7 765 896	7 765 896
Total créances adhérents	19 072 198	493 111	18 579 087	19 072 198
Avances et acompte au personnel	12 900		12 900	12 900
En comptes divers sur congés versés et à verser	1 689 396		1 689 396	1 689 396
Acomptes versés à L'urssaf	12 250 322		12 250 322	12 250 322
Formation continue	-		-	-
Total autres créances	13 952 618		13 952 618	13 952 618

Précision : la provision pour dépréciation porte uniquement sur les accessoires et frais impayés. Comme précisé au paragraphe 4 de la note 2 ci-avant, les cotisations impayées ne sont pas dépréciées mais reclassées en comptes de régularisation au passif du bilan. Au 31 octobre 2022, le montant de ces cotisations impayées s'élève à 5 889 129 €.

Note 6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Données en €

	31/10/2022	31/10/2021
LIBELLES		
Obligations	11 420 684	12 753 489
FCP	2 239 674	1 736 759
Comptes à terme	29 000 000	6 821 343
Autres placements	8 063 676	5 686 889
Valeurs mobilières de placement et DAT =	50 724 034	26 998 480
Provision pour dépréciation	372 686	2 322
Montant net	50 351 349	26 996 158
Comptes courants et caisse	8 308 605	5 759 537
Comptes sur livrets	34 830 763	54 066 976
Intérêts courus	338 917	277 795
	43 478 284	60 104 308

Note 7 COMPTES DE REGULARISATION

Données en €

LIBELLES	31/10/22	31/10/21
ACTIF		
Charges constatées d'avance	39 275	18 748
PASSIF		
Cotisations émises sans engagement de congés	5 889 129	4 781 321

Cotisations émises sans engagement de congés : la caisse applique les dispositions du plan comptable applicable aux Caisses des congés du BTP, selon lesquelles les cotisations non réglées dans le délai de quatre mois ne font pas l'objet d'une provision, mais sont portées au passif du bilan au compte 487200 « Cotisations émises sans engagement de congés » (comptes de régularisation).

Note 8 FONDS PROPRES

	31/10/21	Augmentation	Diminution	31/10/22
Réserve légale	100 616			100 616
Réserve statutaire	2 926 008			2 926 008
Autres réserves	16 937 853	4 317 906		21 255 758
Résultat de l'exercice	4 317 906		5 536 885	-1 218 979
	24 282 382	4 317 906	5 536 885	23 063 403

La variation de ce poste est principalement liée à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2021 en conformité avec la décision de l'assemblée générale du 22 Avril 2022.

Réserves légale et statutaire : En vertu de l'article 27 des statuts, « le fonds de réserve doit être maintenu à un niveau au moins égal à 1/24^{ème} des cotisations congés encaissées au titre du dernier exercice clos »

Pour cet exercice cela correspond à un montant minimum de 3 299 236 euros. Le total des réserves légales et statutaires étant de 3 026 624 euros, une dotation de 272 612 euros est nécessaire par prélèvement sur les autres réserves.

Note 9 PROVISIONS

Données en €	31/10/21	Dotations	Reprises	31/10/22
Provisions pour congés et charges restant dus	35 153 181	25 280 770	25 297 027	35 136 925
Provisions pour cotisations de retraite à rembourser	-	-	-	-
PROVISIONS TECHNIQUES (I) =	35 153 181	25 280 770	25 297 027	35 136 925
Provisions pour pensions et obligations similaires	316 306	43 530	10 415	349 421
PROVISIONS D'EXPLOITATION (II) =	316 306	43 530	10 415	349 421
Total (I)+(II)	35 469 488	25 324 300	25 307 442	35 486 346

Provision pour congés et charges restant dus :

Montant des indemnités congés à verser aux salariés d'adhérents pour lesquels nous n'avons pas de DNA ou pour lesquels nous avons un écart sur la DNA : 832 K€.

Montant des indemnités congés à verser aux salariés d'adhérents douteux dont la date de responsabilité est antérieure à la date à jour : 155 K€.

Montant des indemnités congés à verser aux salariés ayant opté pour l'étalement des congés et n'ayant pas pris leurs congés à ce jour : 34 149 K€.

Provision pour pensions et obligations similaires : Correspond aux primes de départ en retraite, y compris les charges sociales, à verser aux salariés lors de leur départ en retraite. Celle-ci est calculée en fonction de l'ancienneté et de la rémunération du salarié.

Note 10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	31/10/21	Augmentations	Diminutions	31/10/22
Banques, soldes créditeurs	1 975		1 764	211

Note 11 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31/10/22	31/10/21
Fournisseurs, biens et services	171 089	51 867
Fournisseurs d'immobilisations		
Fournisseurs factures non parvenues	85 534	90 634
	256 622	142 501

Note 12 DETTES SUR BENEFICIAIRES D'INDEMNITES

en €	Indemnités CP déjà payées au 28/02/2023	Indemnités CP différées (évaluation au 28/02/23)	Total indemnités payées
Indemnités congés bruts	44 953 918	795 113	45 749 031
Cotisations de SS	4 722 374	90 303	4 812 677
Cotisations retraite	1 812 500	33 360	1 845 860
Cotisations chômage	1 814 332	32 214	1 846 546
Cotisations AGFF	7	4	11
Total indemnités et charges	53 303 131	950 994	54 254 125
Total dettes sur bénéficiaires d'indemnités			54 254 125

Note 13 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	31/10/23	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	211	211		
Fournisseurs et comptes rattachés	256 622	256 622		
Adhérents créditeurs	4 932 993	4 932 993		
Dettes sur bénéficiaires d'indemnités	54 254 125	54 254 125		
Dettes fiscales et sociales	1 629 863	1 629 863		
Autres dettes	1 775 653	1 775 653		
	62 849 468	62 849 468	-	-

Comptes annuels annexés au rapport
 du 28/02/2023
 nécessaire aux comptes

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 14 RESULTAT TECHNIQUE

COMPTE DE RESULTAT		31/10/22	31/10/21
RESULTAT TECHNIQUE	Produits techniques	85 630 913	82 227 613
	Majorations et Pénalités	465 593	428 856
	Ristourne accordée aux adhérents	-4 740 087	
	Produits techniques	81 356 419	82 656 469
	Charges techniques et indemnités	49 983 637	45 801 548
	Pertes sur majorations et pénalités	18 563	17 074
	Dotations aux provisions sur créances adhérents	3 768 152	3 157 443
	Dotations aux provisions majorations et pénalités	323 632	274 759
	Dotation provision pour congés restant à payer	25 269 036	26 945 775
	Créances irrécouvrables sur adhérents (RJ , LJ)	827 485	648 919
	Charges techniques	80 190 504	76 845 518
	Résultat technique sur exercice en cours	1 165 916	5 810 951
	Reprises de provisions sur créances adhérents	2 660 344	2 664 574
	Majorations et pénalités	327 135	196 823
	Reprises provision sur congés a payer	25 297 027	21 351 020
	Reprise provision sur majorations	220 285	213 976
	Produits sur exercices antérieurs	26 588	29 246
	Produits techniques sur exercices antérieurs	28 531 378	24 455 639
	Congés et charges sociales sur exercices antérieurs	26 611 111	22 510 337
	Pertes sur cotisations et accessoires exercices antérieurs	2 173 841	2 256 228
Charges techniques sur exercices antérieurs	28 784 953	24 766 565	
Résultat technique sur exercices antérieurs	-253 574	-310 926	
Total résultat technique	912 341	5 500 025	

Les charges techniques et indemnités correspondent aux éléments suivants :

	Indemnités CP versées (entre le 1/11/21 et le 31/10/22)	Indemnités CP 2022 versées entre le 01/11/2022 et le 28/02/2023	Indemnités CP différées (évaluation au 28/02/23)	TOTAL
Congés bruts	501 419	40 692 058	795 113	41 988 590
Charges de SS	72 683	4 309 249	90 303	4 472 235
Charges retraite	29 946	1 657 154	33 360	1 720 460
Charges Assedic	22 429	1 640 733	32 214	1 695 376
Charges AGFF	6		4	10
Cotis. surcompensation				38 585
frais contentieux				68 380
TOTAL	626 483	48 299 195	950 994	49 983 637

Il est à noter que les frais de contentieux non récupérables sur adhérents, qui étaient auparavant classés au niveau des charges d'exploitation en « achats et charges externes », ont été reclassés au niveau des charges techniques pour un montant de 68 380 euros.

Les charges techniques sur exercices antérieurs correspondent aux éléments suivants :

Charges techniques exercices antérieurs	Montant
Régularisations sur cotisations antérieures	55 867
Cotisations et frais antérieurs irrécouvrables	2 117 294
Paiements de congés sur exercices antérieurs	26 611 111
Charges diverses sur congés et cotisations antérieures	680
	28 784 953

Cotisations et frais antérieurs irrécouvrables : Pertes constatées sur adhérents clôturés suite à la cessation de leur activité (LJ, RJ).

Paiements de congés sur exercices antérieurs : Congés et charges sociales payés aux salariés des adhérents ayant régularisé leur situation de l'exercice précédent ou aux salariés ayant apurés leurs congés précédents.

Note 15 RESULTAT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

Résultat de la gestion administrative		31/10/22	31/10/21
GESTION ADMINISTRATIVE	Produits de la gestion administrative		
	Produits de la gestion administrative		
	Achats & charges externes	503 551	456 781
	Impôts, taxes et versements assimilés	16 005	13 397
	Salaires et traitements	917 019	829 712
	Charges sociales	414 166	386 689
	Dotations aux amortissements	60 102	67 882
	Dotations aux provisions	43 530	28 139
	Charges de la gestion administrative	1 954 373	1 782 601
Résultat de la gestion administrative		-1 954 373	-1 782 601

Note 16 RESULTAT FINANCIER

Résultat financier		31/10/22	31/10/21
RESULTAT FINANCIER	Produits nets des placements	392 056	654 550
	Autres produits financiers		
	Reprise provision sur autres produits financiers		
	Total des produits financiers	392 056	654 550
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	117 155	
	Dot aux provision sur autres produits financiers	370 364	2 322
	Total des charges financières	487 519	2 322
Résultat financier		-95 463	652 228

Note 17 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat Exceptionnel		31/10/22	31/10/21
RLTT EXCEPTIONNEL	Sur opérations de gestion	0	414
	Sur opérations en capital		7 300
	Reprise de provision		
	Total des produits exceptionnels	0	7 714
	Sur opérations de gestion	12 074	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	12 074	
Résultat exceptionnel		-12 074	7 714

AUTRES INFORMATIONS

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Note 18 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant

Note 19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Néant

Note 20 EFFECTIF

Effectifs (ETP)	ETP Cadres	ETP Etam	TOTAL
4° TRIMESTRE 2021	6,00	10,00	16
1° TRIMESTRE 2022	6,00	8,70	15
2° TRIMESTRE 2022	6,00	8,00	14
3° TRIMESTRE 2022	6,00	9,00	15
ETP - Moyenne trimestrielle de l'exercice	6	9	15

Note 21 COMBINAISON DES COMPTES

Congés BTP-Caisse de la Réunion est intégrée dans le périmètre de combinaison du réseau des Caisses Congés Intempéries BTP.

L'entité combinante est :
L'Union des Caisses de France
24, rue Dantzig – 75015 Paris.